

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.263

**Débat d'orientations
budgétaires 2014 :
modification des
orientations
budgétaires**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.263**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 : MODIFICATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vous avez pris acte des orientations budgétaires 2014 lors de la réunion du conseil communautaire du 17 octobre 2013. Il vous avait été indiqué que le budget primitif devait être voté le 12 décembre.

Plusieurs faits importants sont intervenus depuis.

1 - En premier lieu, l'impact de la cotisation foncière des entreprises dont nous avons fixé les valeurs de référence, a pénalisé certaines catégories d'entreprises au delà de ce que nous avons pu mesurer, ne disposant d'éléments suffisants pour évaluer avec précision les effets de ce mécanisme fiscal. Les députés ont entendu les entreprises et les collectivités et ont voté, en première lecture, une modification de ce dispositif. L'article 57 du projet de loi de finances pour 2014 prévoit les dispositions suivantes :

- ajout de trois tranches de chiffre d'affaires aux trois déjà existantes, permettant ainsi de rendre plus progressive la CFE ;
- possibilité de différencier les bénéfices non commerciaux des autres bénéfices ;
- fin de l'exonération pour les auto-entrepreneurs
- reconduction de la possibilité pour les collectivités locales de prendre en charge partiellement la hausse de la CFE de 2013.

La concertation entamée avec les organisations représentatives des entreprises m'amène à vous proposer de prendre en charge 650.000€ sur les produits prévus (1.300.000 €) que nous avons inscrits en 2013 au budget du GrandAngoulême.

Pour la CFE qui s'appliquera aux entreprises en 2014, nous statuerons avant le 21 janvier prochain sur les dispositions et notamment sur le choix des valeurs locatives en fonction des chiffres d'affaires.

2 – La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un produit fiscal fortement lié à l'activité des entreprises. Les difficultés que connaît l'économie de notre pays pèse sur les entreprises et par voie de conséquence sur le produit de la CVAE dont l'estimation qui vient de nous être indiquée pour 2014 par les services fiscaux affiche une baisse de 7,2 % par rapport au produit notifié de 2013. Cette baisse nécessite de réajuster de 636.000 € la recette prévue aux orientations budgétaires 2014 dont vous avez pris acte le 17 octobre dernier faisant passer le produit prévisionnel de CVAE de 7 024 000 € à 6 388 000 €.

3 – La loi de finances revalorise forfaitairement chaque année les bases qui servent aux calculs des impôts locaux. Nos orientations budgétaires 2014 prévoyaient une revalorisation de 1.8% comme en 2013, or le projet de loi de finances 2014 semble acter une revalorisation de 0.9%, ce qui se traduira pour le budget principal par une baisse des recettes d'environ 200.000 € et pour le budget annexe des déchets ménagers par une baisse de 102.000 €.

Face à ces changements très importants, j'ai souhaité reporter le vote du budget primitif à un conseil communautaire qui se tiendra le 16 janvier prochain et vous présenter à nouveau des orientations budgétaires qui modifient celles du 17 octobre dernier. En effet, les dispositions de la loi de finances qui viennent de vous être présentées ne seront applicables qu'après leur promulgation c'est à dire dans les derniers jours de décembre.

Les pertes de recettes, soit environ 1.500.000 €, nécessitent de réexaminer profondément nos actions et nos projets. J'ai demandé aux Présidents de Commissions et aux services de nous présenter des propositions que nous examinerons en bureau puis en réunion de toutes les commissions confondues avant le vote du budget du 16 janvier.

Il s'agit pour les élus du GrandAngoulême de définir les priorités de l'action de la communauté d'agglomération dans un contexte difficile pour l'économie et par conséquent pour les collectivités également qui assument une part importante de l'effort que l'Etat a engagé pour rééquilibrer les finances publiques. Dans cette situation, nous devons préserver et nos actions en faveur des habitants qui subissent cette crise économique et notre capacité à développer notre territoire pour préparer les emplois de demain.

C'est dans ce sens que je vous propose d'introduire ces éléments modificatifs dans nos orientations budgétaires que vous avez déjà adoptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE des modifications des orientations budgétaires 2014 de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, ledit jour douze décembre deux mille treize.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2013